

PROVINCE DE QUÉBEC
FONCTIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE
SERVICES SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS

Séance
décisionnelle du
Directeur général
Ce 31 août 2020
À 13 h 45

PROCÈS-VERBAL de la séance décisionnelle du Directeur général exerçant les fonctions du Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue à distance par le biais de la plateforme Teams, CE 31^E JOUR DU MOIS D'AÔÛT DEUX MILLE VINGT À TREIZE HEURES QUARANTE-CINQ, à laquelle sont présents :

Monsieur Dominic Bertrand, directeur général; maître Marie-Josée Villeneuve, secrétaire générale; monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint; monsieur Éric Lauzon, directeur général adjoint; madame Danielle Roberge, directrice générale adjointe; monsieur Paul St-Onge, directeur général adjoint; madame Nelly Admo, directrice, service des ressources humaines; madame Nathalie Provost, directrice, service de l'organisation scolaire et service du transport scolaire; madame Josée Duquette, directrice, services des ressources éducatives; monsieur Marc Prescott, directeur, service des ressources matérielles; monsieur Jean-François Chalut, directeur adjoint, service des ressources matérielles; madame Louise Séguin, agente d'administration, direction générale; madame Najja Belhachemi, agente d'administration, secrétariat général.

Invité : monsieur Jacques Ledoux.

Ouverture de la
séance

Monsieur le Directeur général déclare la séance ouverte.

Adoption de
l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que déposé.

DGCA20/21-08-001

- Après avoir déplacé le point 6.1 A) « Critères d'inscription 2021-2022 – Collège Saint-Louis – Adoption » au pied de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU DGCA DE LA SÉANCE DÉCISIONNELLE DU 29 JUIN AJOURNÉE AU 6 JUILLET 2020
3. SERVICES ÉDUCATIFS
 - 3.1. Secteur des jeunes
 - A) Programme alternative suspension pour l'année 2020-2021 – Octroi d'un contrat de gré à gré
 - 3.2. Secteur des adultes et de la formation

A) Rapport de fin de probation de
(confidentiel)

4.2. Ressources financières et ressources informatiques

4.3. Ressources matérielles

A) École secondaire Dorval Jean-XXIII, édifice Jean-XXIII –
Réaménagement de la piscine – Octroi du contrat de
construction

B)

Vu la présence de monsieur Jacques Ledoux comme invité, monsieur Dominic Bertrand remonte les points 5.1 A), B) et C) avant le point 2.

Rapport du
Comité -
Demande de
révision de
décision no 299

Document déposé :

A) Rapport du Comité de révision rédigé par monsieur Jacques Ledoux.

DGCA20/21-08-002

ATTENDU

ATTENDU les dispositions des articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE cette démarche a été jugée recevable par M^e Marie-Josée Villeneuve, secrétaire générale du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU la formation du comité de révision par M^e Marie-Josée Villeneuve;

ATTENDU la recommandation du comité de révision;

ATTENDU QUE, conformément à Loi modifiant principalement *la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, le directeur général assume les fo fo

Dispense de lecture par la secrétaire générale et approbation du procès-verbal de la séance décisionnelle du 29 juin 2020, ajournée au 6 juillet 2020

DGCA20/21-08-005

Demande de congé sans traitement

Programme alternative suspension pour l'année 2020-2021 - Octroi d'un contrat de gré à gré

DGCA20/21-08-006

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la séance décisionnelle du DGCA du 29 juin 2020, ajournée au 6 juillet 2020 a été remis au directeur général le jeudi 27 août 2020.

Je, Dominic Bertrand, en ma qualité de directeur général, dispense la secrétaire générale de faire lecture dudit procès-verbal et en approuve le texte.

Madame Nelly Admo présente un dossier de demande de congé sans traitement qui a été traité par le directeur général, avant la présente séance décisionnelle, la réponse devant être acheminée de façon urgente, il était impossible d'attendre la tenue de cette séance décisionnelle.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Avis d'intention

ATTENDU QUE le Service des ressources éducatives du CSSMB désire retenir les services d'un prestataire de services dans le cadre de son programme Alternative suspension, lequel vise à intervenir auprès d'élèves temporairement exclus de l'école secondaire en raison de difficultés scolaires ou comportementales;

ATTENDU QUE ce programme était offert par le passé par Les YMCA du Québec, lequel organisme semble être le seul à pouvoir offrir ce genre de services auprès de la clientèle ciblée;

ATTENDU QUE, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, considérant que le montant annuel octroyé au YMCA est supérieur à 100 000\$, un avis d'intention a été publié le 3 août 2020 par l'entremise du Système électronique d'appel d'offres afin de s'assurer que le YMCA est le seul organisme à pouvoir offrir ce genre de services;

ATTENDU QU'en date du 12 août 2020, le secteur de la gestion contractuelle et approvisionnement a reçu une manifestation d'intérêt d'un fournisseur, laquelle proposition ne correspond pas aux besoins définis à même l'avis d'intention;

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer le contrat aux YMCA du Québec pour une durée d'une année, soit du 1^{er} septembre 2020 au 30 août 2021, le tout pour un montant approximatif de 130 500,00\$ (toutes taxes exclues);

ATTENDU QUE, conformément à *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, le directeur général assume les fonctions que la loi attribue au Conseil d'administration jusqu'au 15 octobre 2020;

Je, Dominic Bertrand, en ma qualité de directeur général, autorise la conclusion d'un contrat de gré à gré aux YMCA du Québec, relativement au programme Alternative suspension, pour une période d'une année, soit du 1^{er} septembre 2020 au 30 août 2021, pour un montant approximatif de 130 500,00\$ (toutes taxes exclues).

Rapport de fin de
probation de

ATTENDU l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions par les professionnels au dossier et le secteur de la gestion contractuelle et approvisionnements, afin de déterminer le soumissionnaire conforme ayant présenté le prix le plus bas;

~~ATTENDU~~ ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Norgereq Ltée, pour un montant de 3 202 800,00 \$

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des ressources matérielles;

Je, Dominic Bertrand, en ma qualité de directeur général, autorise la prolongation du contrat de location des six (6) classes modulaires et d'un bloc sanitaire à l'école primaire Cardinal-Léger, avec

Construction des
nouvelles écoles
primaires Nord-
Ouest, Saint-
Laurent Ouest,
Mont-Royal et
réaménagement
EHDA Allancroft
– Nomination des
professionnels
techniques

DGCA20/21-08-011

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Compte rendu de l'analyse de la conformité des soumissions
- C) Compte rendu des comités de sélection

Monsieur Dominic Bertrand demande, au sujet de l'école Allancroft, s'il y a des développements avec la Commission scolaire Lester-B.-Pearson.

Monsieur Marc Prescott répond qu'il n'y a eu aucun développement avec la CSLBP. Il faudrait voir avec le MEQ où en est le dossier.

Monsieur Jean-François Chalut fera un suivi auprès .fr-CAR

ATTENDU QUE les comités de sélection ont procédé à l'analyse qualitative des soumissions reçues par le secteur de la gestion contractuelle et des approvisionnements;

ATTENDU les recommandations des comités de sélection, relativement à la nomination des professionnels en architecture et en ingénierie dans le cadre des projets de construction;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service des ressources matérielles;

Je, Dominic Bertrand, en ma qualité de directeur général, autorise la nomination des firmes de professionnels suivantes dans le cadre des projets de construction suivants :

Nord-Ouest

Architecture : TLA Architectes (Équipe: Sabourin & Sabourin)

Génie mécanique et électrique : GBI Experts-Conseils inc.
(Équipe #3 : Boisclair & Dallaire)

ATTENDU QUE

ATTENDU QUE suite à la décision ministérielle de modifier la notification au bulletin de la 3^e étape, le résultat final de 2019-2020 n'est pas disponible;

ATTENDU QUE l'équipe-école du collège Saint-Louis a proposé le statu quo des critères d'inscription pour l'année 2021-2022;

ATTENDU QUE le Projet de loi 40 entraîne des modifications administratives aux critères d'inscription;

ATTENDU QUE le Conseil d'établissement a été consulté le 19 juin 2020;

ATTENDU QUE le Comité de parents et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal et le Comité consultatif de gestion n'ont émis aucun commentaire;

ATTENDU QUE, conformément à *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, le directeur général assume les fonctions que la loi attribue au Conseil d'administration jusqu'au 15 octobre 2020;

ATTENDU